



5 AU 8 JUIN 2018



PALAIS DES CONGRÈS CHANOT



MARSEILLE

35  
ème

CONGRÈS  
DE MÉDECINE  
ET SANTÉ  
AU TRAVAIL

1<sup>ÈRE</sup> ANNONCE

Co-organisé  
par



[www.medecine-sante-travail.com](http://www.medecine-sante-travail.com)

## COMITÉS

### Présidente du Congrès

Mme Danielle CHARRIER

### Présidente du Comité Scientifique

Mme Marie-Pascale LEUCHER-MICHEL

### Comité d'organisation

Mme Florence BAJON-THERY

M. Didier BLANCQUAERT

M. Bertrand CAUBRIERE

Mme Marie-Pascale LEUCHER-MICHEL

M. Sylvain TROUSSARD

Mme Joëlle VERNAZZA

### Comité Scientifique

M. Patrick BROCHARD

Mme Catherine BUISSON

Mme Barbara CHARBOTEL

M. Gaëtan DEFFONTAINES

Mme Anne DELEPINE

M. Alexis DESCATHA

M. André DUBOIS

M. Quentin DURAND MOREAU

M. Luc FONTANA

M. Jean-François GEHANNO

Mme Maria GONZALEZ

M. Gérard LASFARGUES

M. Gérald MAGALLON

Mme Anne MAITRE

M. Stéphane MALARD

Mme Françoise MARTIN

Mme Sandrine MULLER

Mme Catherine NISSE

M. Jean-Claude PAIRON

M. Christophe PARIS

M. Yves ROQUELAURE

Mme Irène SARI-MINODIER

Mme Annie SOBASZEK

M. Jean-Marc SOULAT

## EDITORIAL

Madame, Monsieur, chers collègues,

Marseille, capitale de la culture en 2013 et capitale du sport en 2017 est heureuse d'organiser en 2018 le 35<sup>e</sup> Congrès National de Médecine et Santé au Travail, qui se déroulera au Palais des Congrès du 5 au 8 juin 2018.

Cette manifestation est co-organisée par la Société Française de Médecine du Travail, la Société de Médecine du Travail PACA et le service hospitalo-universitaire de Médecine et santé au travail d'Aix-Marseille avec la participation du réseau PRESANSE (services de santé au travail du Sud Est). Elle s'adresse à tous les professionnels de santé au travail et plus largement, à tous les partenaires sensibilisés par différents aspects de la santé au travail.

L'organisation de ces journées s'élabore dans le sillage réglementaire de la Loi Travail et du décret de décembre 2016 qui modifie l'organisation de la médecine du travail en empruntant le chemin du suivi individuel de l'état de santé du travailleur. Parmi les grands changements, nous retiendrons principalement qu'une visite d'information et de prévention par un professionnel de santé se substitue à la visite d'embauche par le médecin du travail et qu'un suivi individuel renforcé remplace la surveillance médicale renforcée. Parallèlement, l'avis d'aptitude médical dont la périodicité est déterminée par le médecin du travail ne reste désormais obligatoire que pour le suivi renforcé des travailleurs. Ce congrès, première réunion nationale des acteurs de la santé au travail après une période d'application des textes sera l'opportunité d'analyser tous ensemble les forces et les faiblesses de cette nouvelle réglementation du système français de santé au travail.

Dans le cadre de cette réforme, chacun des acteurs de santé au travail, médecins du travail, collaborateurs médecins, internes, infirmier(e), assistant(e) de ST, techniciens et ingénieurs HSE, ergonomes, psychologues du travail, assistant(e) sociaux(les), mais aussi les enseignants-chercheurs intervenant dans le champ santé-travail et les médecins inspecteurs du travail sont concernés par le développement des bonnes pratiques professionnelles, tant dans le champ de la formation initiale que dans celui de l'actualisation des connaissances tout au long de l'exercice professionnel.

Les 8 thèmes relevant du domaine de la santé au travail retenus sont relatifs à l'exercice professionnel, aux pathologies rencontrées et à leur prévention, au maintien dans l'emploi, au lien entre le travail et les problèmes de fertilité et de grossesse, à la métrologie des expositions, à la promotion de la santé.

Nous espérons que la richesse des interventions, des débats et des synthèses déployés au cours de ces journées permettront à nous tous aussi bien une mise à jour des connaissances que des avancées concrètes dans nos pratiques.

Nous espérons pouvoir vous accueillir nombreux dans notre belle région.

Mme Danielle CHARRIER

Présidente du Congrès

Mme Marie-Pascale LEUCHER-MICHEL

Présidente du Comité Scientifique

### Qui sont les participants au Congrès de Médecine et Santé au Travail 2016 ?

- Plus de 3100 participants provenant de toute la France et des DOM TOM réunis lors du Congrès 2016.
- Une exposition de plus de 100 stands qui a permis de dynamiser les échanges.
- Des échanges fructueux dans les salles où plus de 264 présentations orales sur les sujets qui vous préoccupent et qui vous ont permis de faire le point sur la discipline.



Nous remercions nos partenaires : 3M, SBIOSÉ, ACTIF FORMATION SANTÉ/TRAVAIL, AFFORDANCE, AFOMETRA - CISME - DOCIS, AGENCE STAFF, AIR FRANCE, ALIP CONSEIL, APPEL MEDICAL SEARCH, ANSES, ASNAV, ATC, AXESS, BIOSWING, C3S, CARDIAC SCIENCES, CATEIS, CCMSA, CEA, CNAMTS, CRAMIF, DEB ARMA, DÉPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS, EDF, EMO International, EOLYS, EQUILIBRE, ERGONEOS, ERGOS-CONCEPT, ESSILOR, EUROMEDIX, EXPERIS EXECUTIVE FRANCE, FIM MEDICAL, FONDATION ARC, FRANCE NEIR, GADOL OPTIC 2000, HEALTH@WORK, IMAXIO, INCA, INPES/INVS, INRS, INTEGRAL DATA SANTÉ, INTERACOUSTIC, INTERSON PROTAC, IRESU - SFMTU, IRSN, JLM MEDICAL, KENORA, KIMO INSTRUMENTS, KITRY, LABORATOIRES DERMATOLOGIQUES D'URIAGE, Laboratoire PREVOR, MEDIC CENTRE EQUIPEMENT, MÉTANOIA SANTÉ, NAL VON MINDEN, NEXTOO, NEOPOST, OPPBTP - GNMPTP - SISTBTP, PITCHPIN ERGONOMIE SOLUTIONS, PLANETE MEDICALE, PREVENTIS, PROGINOV, PSYA, PYLA, QIAGEN, RH SANTÉ / PmSm / ADECCO MEDICAL, SCR ELECTRONIQUES, SIEMENS, HEALTHCARE DIAGNOSTICS, SIMT, SNCF, SOLUTIONS PRODUCTIVES, STIMULUS, SWANKE, TAGA MEDICAL, THALES, THERADIAG, TSOON, VAL SOLUTIONS, VEPI

Associations / syndicats : A-SMT, ANIMT, BOSSONS FUTÉ, CFE-CGC, CFTC, CCEUR ET TRAVAIL, E-PAIRS, GIT, Institut Santé Travail de Paris-Est, ISTNF, SFMT, SNPST



Photo du congrès de Paris 2016

## THÈMES DU CONGRÈS

### THÈME 1 : ZONOSSES, MALADIES INFECTIEUSES ÉMERGENTES ET TRAVAIL

Responsables : Jean François GEHANNO, Françoise MARTIN, Gaëtan DEFFONTAINES

La croissance démographique, la généralisation des déplacements et des grands voyages, les changements écologiques, les évolutions technologiques industrielles et médicales multiplient les occasions d'échange d'agents infectieux pathogènes entre humains (tuberculose, grippe, bactéries hautement résistantes...) ou entre l'animal et l'homme. Dans le même temps, dans les pays développés, la santé des populations a bénéficié d'améliorations spectaculaires depuis quelques décennies, notamment face au risque infectieux. Celles-ci ont été acquises au prix d'une organisation rigoureuse et d'une vigilance constante portant sur l'organisation des soins, la qualité de la chaîne alimentaire, l'état sanitaire des élevages, la veille en santé publique humaine et animale, les mesures d'hygiène en ville et à l'hôpital, la couverture vaccinale, l'utilisation raisonnée des antibiotiques...

Néanmoins, certaines zoonoses ou maladies infectieuses émergentes font régulièrement la une de l'actualité et génèrent des alertes voire des crises sanitaires : H1N1, H5N1, Ebola, Lyme, tuberculose multi résistante... Elles font alors l'objet de mesures de lutte concertées, coordonnées et évolutives, portant sur la prise en charge des patients et l'organisation de la prévention individuelle et collective.

A l'occasion de chacun de ces épisodes, les connaissances sur les risques professionnels évoluent et les procédures de protection se renforcent, sans toutefois que l'on arrive toujours à capitaliser toutes les expériences pour gérer la crise suivante.

Il existe toutefois un paradoxe entre la portée médiatique importante de ces phénomènes, sporadique, et la mauvaise reconnaissance au quotidien de la réalité des risques biologiques professionnels. Les risques infectieux pour la femme enceinte au travail en constituent une bonne illustration.

Dès lors, en santé au travail, comment aborder de façon pragmatique le risque infectieux et zoonotique en se reposant sur des données validées par la science ? Comment l'évaluer tant à l'échelle d'une population que pour un poste de travail spécifique ? Quelles pistes de prévention proposées ?

Le thème sera abordé selon deux axes : d'une part améliorer la connaissance actuelle sur ce risque et ces maladies, d'autre part mettre en œuvre des moyens opérationnels d'évaluation et de prévention. L'appel à communications porte donc sur l'approche concrète de ce risque dans les différents milieux de travail (milieux de soins, élevage, laboratoires, abattoirs...) : l'évaluation du risque (outils, méthodes), le mode d'entrée et l'accompagnement des entreprises, les supports d'information... Ces communications pourront prendre la forme d'études de cas ou de postes, d'enquêtes ou d'interventions. Elles pourront mettre en particulier l'accent sur une approche intégrée du risque, pluridisciplinaire, priorisant une prévention primaire et en adéquation avec le travail réel.

### THÈME 2 : MALADIES CHRONIQUES ET TRAVAIL

Responsables : Christophe PARIS, Maria GONZALEZ

BPCO, maladies cardio-vasculaires, cancers, polyarthrite rhumatoïde et autres rhumatismes inflammatoires, hépatites virales chroniques, SEP, maladie de parkinson, diabète, Alzheimer... les maladies chroniques sont aujourd'hui de plus en plus fréquentes en milieu de travail dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle avec les difficultés liées aux travailleurs vieillissants, aux nouvelles formes d'emplois et d'organisations du travail. Le dépistage des formes précoces, l'évolution du suivi et de la prise en charge thérapeutique qui transforment parfois radicalement le pronostic de ces affections comme les biothérapies, mais aussi la nécessité de prendre en compte les éventuelles complications associées à ces nouveaux traitements et leur impact sur le travail, l'histoire naturelle de ces maladies alternant souvent des périodes évolutives et des phases de stabilité, la nature des aménagements de poste nécessaires, ou les particularités des démarches de maintien dans l'emploi à proposer, tous ces éléments sont autant de questions qui se posent au médecin du travail et à l'équipe pluridisciplinaire. Les séances plénières seront l'occasion de faire le point sur les principales évolutions des pathologies chroniques les plus fréquentes, de leur prise en charge, des innovations thérapeutiques et d'apporter aux médecins du travail et à leurs équipes des outils et des réponses aux questions qui se posent dans leur exercice quotidien. Il sera fait appel largement à des expériences de prises en charge communes notamment entre spécialistes d'organes, médecins du travail et équipe pluridisciplinaire ainsi qu'aux actions novatrices en matière de maintien dans l'emploi ou d'évolution des pratiques professionnelles lors des sessions de communications.

### THÈME 3 : SCIENCES DE GESTION, MANAGEMENT ET RISQUES POUR LA SANTÉ

Responsables : Gérard LASFARGUES, Quentin DURAND MOREAU

L'évolution des modes d'organisation du travail et de management, telle qu'elle peut être constatée aujourd'hui, s'est accompagnée de profonds changements dans le secteur privé ou public. Des effets sur le travail et la santé au travail sont mesurables en particulier à travers les grandes enquêtes sur les conditions de travail et les données épidémiologiques en santé au travail.

Les sciences de gestion apportent des éléments de compréhension sur les transformations des rapports entre acteurs (directeurs, encadrants de proximité, salariés), les formes de management à l'œuvre (lean manufacturing, travail en mode projet par exemple) et leurs conséquences sur le travail réel. Ainsi, elles permettent de mettre en lumière les effets sur la santé au travail, que ce soit en termes d'entrave ou de développement.

La construction de la santé et du bien-être au travail dépend des capacités à redonner du pouvoir d'agir aux acteurs dans l'entreprise - dont les managers -, de l'organisation d'espaces de délibération autour de la question du travail et de ses conditions de réalisation.



Photo du congrès de Paris 2016

Comment intervenir dans ce sens pour les acteurs des équipes pluridisciplinaires en santé au travail, quels obstacles lever pour de telles interventions ?

Les sessions du congrès sur cette thématique des sciences de gestion, du management et des risques pour la santé seront l'occasion de discuter de toutes ces notions et de répondre aux différentes questions concernant les formes de management et les fonctions des managers.

Types de travaux attendus (non exhaustif) :

Etudes, interventions et travaux concernant :

- les modalités du management lui-même et son impact sur la santé au travail.
- la santé au travail des managers, cadres, dirigeants, prescripteurs du travail.
- les liens entre organisation du travail, le management et la prévention des risques professionnels ;
- les formations au management : leur contenu, leur impact en termes de santé au travail des collaborateurs, les retours d'expérience des membres des équipes pluridisciplinaires en santé au travail.

#### THÈME 4 : MALADIES MENTALES ET TRAVAIL

Responsables : Annie SOBASZEK, Luc FONTANA, André DUBOIS

Cette thématique qui est le pendant de la thématique « maladie chronique et travail » dans le champ de la Santé mentale pose la question de l'accès et du maintien au travail de travailleurs souffrant de maladies mentales, avec les spécificités de représentation des collègues de travail, des employeurs, mais aussi des professionnels de Santé au travail eux-mêmes. Elle doit traiter également des déterminants cliniques et des caractéristiques du travail qui feraient de l'emploi un corolaire positif à l'accompagnement thérapeutique du travailleur. Comment faire également de cette intégration une dynamique positive pour le collectif de travail ?

Les séances plénières permettront de développer la définition des maladies mentales, définir les éléments diagnostiques et thérapeutiques permettant d'éclairer le médecin du travail et l'équipe pluridisciplinaire sur la conduite à tenir dans le maintien dans l'emploi, tout en conservant la qualité des relations de travail.

Nous aborderons également les arguments cliniques et/ou réglementaires qui pourraient intervenir dans la formalisation des restrictions, jusqu'à la décision d'inaptitude quand elle s'avère indispensable, tout en préservant les possibilités de retour ultérieur à l'emploi. Enfin les difficultés et les enjeux de l'employabilité de ces travailleurs atteints de maladie psychique seront développés par les organismes d'insertion.

L'appel à communications portera en priorité sur les expériences et actions illustrant la déclinaison proposée du périmètre de cette thématique.

#### THÈME 5 : FERTILITÉ, GROSSESSE ET TRAVAIL

Responsables : Irène SARI-MINODIER, Patrick BROCHARD, Stéphane MALARD

La reproduction humaine peut être perturbée à toutes les étapes (de la gamétogenèse au développement post-natal) par des facteurs chimiques, biologiques, physiques, psychiques, susceptibles d'être présents dans le milieu professionnel. Un enjeu majeur de la santé au travail est de permettre aux futurs parents de travailler dans un environnement où ces facteurs de risques sont évalués et maîtrisés et, le cas échéant, de contribuer avec la médecine de soins à la compréhension d'éventuelles anomalies de la reproduction (fertilité ou développement).

Les objectifs du thème portent sur les aspects suivants :

- Améliorer les connaissances (quels facteurs de risque, quelles périodes critiques, quels effets, quelles relations dose-effet, quelles interactions, ... ?).
- Promouvoir la prévention primaire lorsque des facteurs de risque sont identifiés.
- Optimiser l'information délivrée aux employeurs et à tous les travailleurs en âge de procréer (stratégies de communication adaptées incluant aussi bien les facteurs professionnels que les facteurs extra-professionnels).
- Favoriser le contact avec le service de santé au travail le plus tôt possible en cas de grossesse (ou désir de grossesse) afin de mettre en œuvre d'éventuels aménagements de poste.
- Identifier les problèmes d'infertilité de couple, d'issues défavorables de grossesse ou, lors de la visite de reprise, les événements anormaux survenus lors de la grossesse ayant motivé un arrêt de travail.
- Accompagner, avec les consultations spécialisées, les couples confrontés à un problème de reproduction dans un objectif de prévention pour une future grossesse.
- Contribuer aux systèmes de surveillance (registres, RNV3P, ...) lorsqu'ils existent.

Les séances plénières permettront notamment d'exposer le point de vue de spécialistes de la reproduction et de présenter des outils pratiques.

L'appel à communications portera prioritairement sur les expériences et actions permettant de répondre aux objectifs ci-dessus, quels que soient les facteurs de risque et les secteurs d'activité.

#### THÈME 6 : PROMOTION DE LA SANTÉ : APPLICATION EN SANTÉ AU TRAVAIL

Responsables : Jean Marc SOULAT, Gérald MAGALLON

La charte d'Ottawa (1986) fixe les bases du concept de promotion de la santé en donnant à la santé une définition dynamique et en énumérant les conditions nécessaires à la promotion entendue comme la mise en valeur des ressources sociales, individuelles et des capacités physiques. Parmi ces conditions, il est nécessaire de créer un environnement favorable, de développer les aptitudes individuelles, de réorienter les services de santé. La promotion de la santé au travail se heurte à des contraintes particulières au milieu professionnel qui sont autant de freins supplémentaires à la démarche.



Photo du congrès de Paris 2016

Dans la Directive – Cadre Européenne de 1989 qui fixe les principes de prévention des risques professionnels pour les réglementations européennes, la promotion de la santé au travail prend une importance particulière au travers de l'obligation pour l'employeur de préserver la santé des travailleurs et de permettre à ces derniers d'acquérir les compétences nécessaires pour être acteurs de leur protection. En France, historiquement, la prévention des risques professionnels est basée sur une préservation du capital santé vis-à-vis du travail sous la responsabilité des employeurs mais face à laquelle les travailleurs restent relativement passifs. La promotion de la santé au travail reste finalement assez peu développée et est souvent assimilée aux actions de sensibilisation ou d'information.

L'appel à communications portera sur les actions visant, au-delà de la simple sensibilisation, à faire acquérir une véritable culture de prévention et de santé au travail dans l'entreprise, que ce soit à l'échelle individuelle ou collective et plus particulièrement les travaux répondant aux priorités de recherche du Plan Santé Travail 3 : « Approfondir la connaissance sur les freins de type socio – culturel à l'appropriation et au respect de la réglementation, au service d'une prévention effective, par les employeurs comme par les salariés, notamment dans les TPE – PME ».

## THÈME 7 : PRÉVENTION DES PATHOLOGIES D'HYPERSOLLICITATION PÉRIARTICULAIRE

*Responsables : Alexis DESCATHA, Yves ROQUELAURE*

Les pathologies d'hypersollicitation périarticulaire des membres et du rachis, communément appelées troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent un des enjeux majeurs de santé au travail en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle, que ce soit en France ou dans de très nombreux pays économiquement développés ou en développement du fait de la globalisation de l'économie.

En effet, les pathologies du membre supérieur et du rachis représentent respectivement les première et troisième causes d'indemnisation en maladie professionnelle en France. Le rachis est impliqué dans un accident du travail sur cinq et la lombalgie serait à l'origine de 30 millions de journées de travail perdues chaque année. Au-delà des enjeux économiques et de compétitivité des entreprises, les TMS posent des enjeux humains et sociaux considérables : en termes de retentissement sur la qualité de vie, au travail et en dehors du travail, de difficultés dans la réalisation du travail et de risque d'incapacité au travail et de désinsertion socio-professionnelle.

La prévention des TMS demeure un enjeu majeur pour les entreprises et les institutions de prévention dans un contexte d'intensification du travail et de mutation économique et industrielle. Elle nécessite une approche globale, systémique et pluridisciplinaire des TMS et la mise en œuvre de politiques structurées et intégrées de prévention.

Les objectifs de la session sont de dresser un panorama international des politiques et interventions de prévention des TMS ayant fait la preuve de leur efficacité, que ce soit sous forme d'analyses de données globales permettant d'identifier des objectifs de prévention à un niveau populationnel, d'essais d'interventions de prévention en

population ou entreprises, mais également d'études de cas et d'expériences de terrain probantes, afin de dégager un consensus sur les éléments constitutifs d'une prévention efficace et durable des TMS.

## THÈME 8 : DE LA MÉTROLOGIE DES EXPOSITIONS À L'ÉVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

*Responsables : Anne MAITRE, Catherine NISSE*

L'évaluation des risques sanitaires (ERS) des travailleurs exposés à des agents chimiques avant que ne survienne une maladie est un enjeu majeur de santé au travail, souligné à de nombreuses reprises (PST, rapport IGAS, réglementation) depuis le décret de 2001. La métrologie permet de quantifier les niveaux d'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux. Plusieurs méthodes existent pour évaluer la dose externe et la dose interne des individus. Celles-ci sont parfois complétées par la mesure de la pollution des milieux.

L'interprétation des données d'exposition collectées tant à l'échelle de l'individu que du groupe effectuant la même activité constitue l'étape cruciale pour estimer les risques sanitaires. La séance plénière permettra de développer les connaissances indispensables à une bonne interprétation des mesurages effectués en vue d'estimer les niveaux de risques. Les expériences conduites en France et à l'étranger apporteront des éléments de réponse aux questions que se posent les médecins du travail et les préventeurs : Que représentent les données de mesurage collectées et quelles en sont leurs limites ? Quelle(s) valeur(s) de référence utiliser pour les interpréter ? A partir des données d'exposition comment approcher les niveaux de risque et en déduire les mesures de prévention et/ou le suivi médical à mettre en œuvre ? Comment rendre les résultats au salarié et à l'entreprise tout en préservant le secret médical ?

L'appel à communications portera en priorité sur les expériences et actions conduites par les services de santé au travail permettant d'apporter des éléments de réponse aux différentes questions posées.

## THÈME 9 : LIBRE (POUR APPEL À COMMUNICATIONS)

*Responsables : Jean Claude PAIRON, Barbara CHARBOTEL*

Le Congrès national de Médecine et Santé au Travail est l'occasion pour tous les acteurs de la Santé au Travail de rencontrer l'ensemble des professionnels de la discipline et d'échanger sur leurs pratiques et les travaux menés au sein de leurs services. Le Congrès 2018 couvre un spectre très large de thèmes, mais les organisateurs ont souhaité permettre que des études originales de Santé au travail, ou des démarches spécifiques de cette discipline ou illustratives de sa multi/interdisciplinarité puissent être présentées lors du Congrès, même si elles ne correspondent pas à l'un des 8 thèmes choisis.

Les démarches originales ou les études novatrices seront privilégiées, et en fonction des présentations proposées, les organisateurs décideront le cas échéant de séances de communications thématiques spécifiques au sein de ce thème dit « libre ».



## APPEL À COMMUNICATIONS

**Les propositions de communications sont à soumettre directement sur internet.** Aucune soumission sur papier ou par e-mail ne sera acceptée. Site internet du congrès : [www.medecine-sante-travail.com](http://www.medecine-sante-travail.com).

La date limite de soumission est arrêtée au 11 janvier 2018. Cette date ne pourra être repoussée du fait des délais incompressibles d'impression du numéro spécial des Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement. Passé cette date, la page du site ne sera plus accessible et aucun résumé ne pourra plus être déposé. Les résultats seront disponibles directement sur ce même site à l'aide de vos identifiants utilisés lors de la soumission, fin février 2018 (la date exacte sera confirmée ultérieurement).

Il vous sera alors demandé de confirmer très rapidement votre présentation sous la forme retenue (orale ou poster) ainsi que votre inscription au congrès. Ne figureront dans le programme définitif que les présentateurs s'étant effectivement acquittés de leur inscription avant le 23 avril.

## NAVIGATEUR

Vous devez accepter les cookies, les pop-up et le javascript pour utiliser ce système de soumission de résumés en ligne. Nous vous recommandons d'utiliser Internet Explorer 8.0+, Firefox 3.6+, Chrome 5+ ou Safari 5+ afin d'utiliser de façon optimale ce système de soumission.

## RÉSUMÉ

La langue officielle du congrès étant le Français, votre résumé devra être rédigé en FRANÇAIS. Le corps de votre résumé (sans le titre et les auteurs) ne devra pas excéder 2750 caractères, espaces compris. Afin d'éviter tout problème d'incompatibilité de police, nous vous demandons de préparer votre texte sur Word en utilisant la police Arial. Vous devrez ensuite copier/coller le corps du texte uniquement (sans le titre ni les auteurs) dans le cadre prévu à cet effet. L'insertion de graphiques, tableaux ou figures et de références bibliographiques n'est pas autorisée.

N.B. : Utiliser les abréviations usuelles (ex : kilomètre = km, gramme = g, électrocardiogramme = ECG).

Si des abréviations particulières sont utilisées, il faut indiquer leur signification entre parenthèses dès leur première apparition dans le texte. Lorsqu'une phrase commence par un chiffre, celui-ci doit être écrit en utilisant des lettres. Vous saisirez le titre, les noms et prénoms des auteurs et organismes dans des rubriques à part.

Une confirmation par e-mail vous parviendra à l'issue de la procédure. Tant que la date limite de dépôt n'est pas atteinte, vous pourrez à tout moment accéder à votre résumé et le corriger. Passé ce délai, nous vous demandons d'adresser un e-mail à : [scientifique-cnmst@europa-organisation.com](mailto:scientifique-cnmst@europa-organisation.com)

Toute correspondance sera adressée à la personne « contact » dont l'adresse e-mail sert d'identifiant.

## INFORMATIONS À L'ATTENTION DES EXPERTS SOLLICITÉS POUR UNE CONFÉRENCE

Vous avez été sollicité par un responsable de thème pour intervenir dans une session d'experts. Vous devez soumettre un résumé en suivant les mêmes recommandations de rédaction. Afin de pouvoir identifier votre soumission et la différencier des soumissions classiques, après avoir choisi le thème correspondant à votre session, nous vous demandons de sélectionner comme préférence de présentation la rubrique intitulée « Résumé lié à une conférence d'expert sollicitée ». Sachez que vous pourrez également, si vous le souhaitez, préparer un texte complet au plus tard pour le 30 juin 2018 selon les recommandations de rédaction des Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement.

## INFORMATIONS GENERALES

### Dates Importantes

Ouverture de l'appel à communications :

**Lundi 11 septembre 2017**

Fermeture de l'appel à communications :

**Jeudi 11 janvier 2018**

Ouverture des inscriptions : **Septembre 2017**

Ateliers pré-congrès : **le 5 juin 2018**

Congrès : **du 6 juin au 8 juin 2018**

### Exposition et Partenariat

Frédéric Grandjean

[fgrandjean@europa-organisation.com](mailto:fgrandjean@europa-organisation.com)

[www.medecine-sante-travail.com](http://www.medecine-sante-travail.com)

### Informations et Inscriptions

Europa Organisation

19 allée Jean-Jaures / BP 61508 / 31015 Toulouse

[insc-cnmst@europa-organisation.com](mailto:insc-cnmst@europa-organisation.com)

[www.medecine-sante-travail.com](http://www.medecine-sante-travail.com)

### Réservations hôtelières

Afin de vous aider dans votre recherche d'hébergement, Europa Booking & Services (EBS), filiale d'Europa Organisation spécialisée dans la gestion hôtelière de congrès, a réservé un certain nombre de chambres dans différents hôtels à proximité du lieu du congrès à des tarifs préférentiels.

**Vous avez 2 solutions pour réserver vos chambres :**

**1-** Pour toutes vos réservations individuelles, vous pourrez réserver prochainement sur notre site internet votre chambre d'hôtel à proximité du Parc Chanot de Marseille, à des tarifs préférentiels : [www.medecine-sante-travail.com](http://www.medecine-sante-travail.com)

**2-** Pour vos réservations de groupe à partir de 5 personnes, merci de contacter notre équipe :

**Europa Booking & Services**

Tél : +33 (0)5 34 45 26 45

[ebs@europa-organisation.com](mailto:ebs@europa-organisation.com)

## LIEU DU CONGRÈS

Parc Chanot Marseille - Rond Point du Prado  
13008 Marseille